

Commune de MOLITG LES BAINS

Maison communale -5 carretera del col de Jau

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

Du 13 décembre 2011

A 18heures

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni le 13 décembre 2011 à **18 heures** dans la salle de la mairie.

PRESENTS : H.BROCH- F. CARDONA - M.F. RAYNAUD- - C. CADARIO-- M. GUILLAUME- P. VILAMAJO

PROCURATIONS : Francis ARGELES à M.F. RAYNAUD – J.M. PACULL à P.VILAMAJO

ABSENT EXCUSE : Ian COOPER- Françoise PUIG

SECRETAIRE DE SEANCE :

CM. : en exercice :10 Présents : 6
Procurations :2

EXAMEN du RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT)

Mme le Maire

-expose qu'en application des dispositions de l'article 1609 nonies du Code Général des Impôts, le rapport final 2011 de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la communauté de communes du Conflent doit être soumis aux conseils municipaux, pour approbation.

-rappelle que par délibération du 24 septembre 2010, la communauté de communes du Conflent a décidé de prendre les compétences suivantes :

.Numérisation du cadastre des communes membres en vue de créer une banque de données territoriales.

.Gestion, création et aménagement de zone d'aménagement concerté à vocation économique.

.création, aménagement et gestions des sentiers de randonnées pédestres reconnus d'intérêt communautaire.

Les compétences 1 et 2 n'étant pas exercées précédemment par les communes, ne donnent lieu à aucun transfert de charges.

Pour ce qui concerne la 3^{ème} compétence, après discussion et compte tenu des disparités constatées au niveau des coûts d'entretien de ces sentiers ; la CLET décide de fixer forfaitairement le coût transféré des sentiers de randonnées à 30€ le km.

-précise que l'attribution de compensation de 2011 (versée par la CCC) pour la commune de Molitg les Bains (calcul des charges et produits transférés) est de : 48 678 euros.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le rapport définitif 2011 de la Commission locale d'Evaluation des charges transférées (CLECT)

PROJET DE MODIFICATIONS STATUTAIRES PROPOSE PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE (CC du Conflent)

Mme le Maire

-fait part aux conseillers municipaux des travaux de la commission urbanisme de la CCC

-elle précise que cette commission propose de mettre en œuvre une opération d'amélioration de l'habitat, sur le territoire intercommunal (OPAH)

-elle propose que les statuts de la CCC soient complétés, comme suit : « 4.2.4 : en matière de politique du logement : mise en œuvre d'une opération programmée d'amélioration de l'habitat »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

APPROUVE la modification des statuts de la CCC comme énoncé ci-dessus .

PERSONNEL COMMUNAL

Le conseil Municipal :

DECIDE, à l'unanimité, d'attribuer, pour 2011, une prime de fin d'année à chaque agent municipal d'un montant de 150 euros par agent, services technique et administratif.

BRULAGES DIRIGES

Mme le Maire présente aux Conseillers Municipaux le projet de la cellule départementale de brûlage dirigé sur le territoire de la commune de Molitg les Bains pour janvier 2012.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DEMANDE à la cellule départementale de brûlage dirigé de respecter ses obligations en matière d'information vis-à-vis de la commune et des propriétaires des fonds

FAIT PART de son OPPOSITION à ces projets de brûlages à répétition en soutien aux associations (chasse et randonneurs) aux apiculteurs et à la majorité de la population.

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE :

Mme le Maire fait les propositions suivantes pour les investissements de l'exercice 2012 :

-les **Restes A Réaliser 2011** qui n'ont pu être exécutés en 2011, le seront en 2012.

-**Budget Primitif 2012 :**

. le programme »**containers enterrés** » (11) proposé par la C.C.C. présente des avantages importants : diminution des charges de fonctionnement du budget ordures ménagères de la CCC, suppression de certaines nuisances. Il nous oblige à prendre en charge le génie civil de cette opération ; le chiffrage est en cours de réalisation.

. **la réfection des deux parkings** (sur lesquels seront situés les containers enterrés) : parking de l'Estaca et parking de la route de Campôme pourrait être envisagé selon les résultats du chiffrage en cours.

. la création **d'un terrain multisports** sur le terrain de tennis actuel permettrait de mettre à disposition des adolescents un lieu dédié aux jeux de ballons (Foot, basket, hand...). Montant prévu : 18 807euros HT.

.une somme d'environ 2000euros devrait répondre aux besoins d'équipements de la **bibliothèque municipale** : présentoirs de documents, mobilier enfants et tours à livres.

Ces propositions sont acceptées à l'unanimité.

Enfin Mme le Maire vu la conjoncture économique actuelle propose le remboursement anticipé de l'emprunt qui a financé l'acquisition de l'ancien hôtel Col de Jau grâce au produit de la vente de l'ancien bâtiment de la Mairie.

Les membres du Conseil Municipal demandent un délai de réflexion pour prendre une décision.

QUESTIONS DIVERSES :

Benne à gravats :

Mme le Maire attire l'attention des membres du Conseil Municipal à propos de la facturation du transport et de la mise en décharge des gravats : montant 113 euros HT par benne. Jusqu'à ce jour la mise en décharge des gravats était gratuite. La question est posée : faut-il continuer à prendre en charge ce service ?

Location salle –maison communale :

-gratuité pour les associations du village.

-le règlement de la location de la salle de la maison communale, sera modifié pour les associations ayant leur siège social à Moltig et leurs activités à l'extérieur de la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures

Le Maire,

Huguette BROCH